#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2014**

Province de Québec Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le vendredi 24 octobre 2014, à 18 h.

Sont présents la conseillère et les conseillers Jeanne Zdyb, Richard Therrien, Jacques Lacoste, Jean-Marc Dubreuil, Jean Zielinski et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence de la mairesse Céline Beauregard.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Taillefer, est aussi présent.

# **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Conformément à l'article 156 du code municipal, les avis de convocation ont été remis aux membres du conseil et chacun d'eux déclare en avoir obtenu copie dans les délais prescrits.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 octobre 2014
- Période de questions
- 4. Abrogation de la résolution 2014-10-213
- 5. Mandat au directeur général pour un appel d'offres sur invitation pour une période d'un (1) an en vue de la collecte et transport des matières recyclables et des matières résiduelles
- 6. Levée de la séance extraordinaire

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 7. Fin du mandat procureur
- 8. Mandat nouvelle firme d'avocat

N.B. Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette session, porteront exclusivement sur le sujet à l'ordre du jour.

### 2014.10.217 <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

**ADOPTÉE** 

## 2014.10.218 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 20</u> OCTOBRE 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014;

Il est proposé par le conseiller, Yvan Raymond Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE

#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2014**

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

#### 2014.10.219 <u>ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2014-10-213</u>

CONSIDÉRANT qu'il y a un manquement dans les procédures lors de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil trouvent les soumissions trop élevées.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,

Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et adopté à la majorité.

D'abroger la résolution 2014-10-213.

**ADOPTÉE** 

# 2014.10.220 <u>APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR UNE PÉRIODE D'UN (1) AN EN VUE DE LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</u>

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond.

Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et adopté à la majorité

De mandater le Directeur général afin de procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation pour la collecte et le transport des matières recyclables et des matières résiduelles pour une période d'un (1) an.

Monsieur Jean Zielinski s'abstient de voter.

**ADOPTÉE** 

#### 2014.10.221 FIN DE MANDAT-PROCUREUR

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,

Appuyé par le conseiller Richard Therrien et adopté à l'unanimité des membres.

De mettre fin au mandat au mandat de Me. Alain-Claude Desforges de la firme Bélanger Sauvé Avocats à titre de procureur de la Municipalité en date du 25 octobre 2014 et de lui retirer tous les mandats en cours.

**ADOPTÉE** 

# 2014.10.222 MANDAT NOUVELLE FIRME D'AVOCAT

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

De mandater le Directeur général, Monsieur Jacques Taillefer, à procéder à des demandes de soumissions auprès de diverses firmes d'avocats

**ADOPTÉE** 

# SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2014

# 2014.10.223 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</u>

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond, Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et adopté à l'unanimité des membres.

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18 h 29

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE	LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
 Céline Beauregard	Jacques Taillefer